

## LA GESTION DES SINISTRES DÉGÂTS DES EAUX - CONVENTION IRSI

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés
- Aucun prérequis nécessaire

### OBJECTIFS

- Appréhender le contexte juridique et technique d'un sinistre dégât des eaux pour en optimiser la gestion et sécuriser sa responsabilité de professionnel de l'immobilier.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - o la projection de documents ou graphiques,
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Jean Paul BOUDIGNON.

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

#### Les origines possibles d'un dégât des eaux (30 min)

#### Pause (15 min)

### **La garantie des dégâts des eaux ( 1h35)**

- Qui est assuré? Pour quels risques ?
- Les responsabilités
- La recherche de fuite
- La déclaration de sinistre

### **Pause déjeuner (1h)**

### **Les conventions IRSI et CIDE COP (1h50)**

- Présentation et analyse
- Conditions de mise en œuvre
- Les projets d' évolution
- Études de cas pratique

### **Pause (15 min)**

### **Le dégât des eaux en copropriété (30 min)**

- Précisions complémentaires

### **Le dégât des eaux dans les locaux loués (30 min)**

- Spécificités et indemnisation des sinistres

### **Conclusion de la formation (15 min)**

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 17h30**

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## **COÛT DE FORMATION :**

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

## **ACCESSIBILITÉ**

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.